



CONTRAT DE LOCATION 2017 – SCOOTERS 50cc

Entre la Sarl RAIDS ET DECOUVERTES - TRA MARE E MONTI – Port de Plaisance, 20260 CALVI +33(0)4 95 65 21 26

Et le locataire : N° et type de Permis :N° tel mobile :

Domicile habituel :Adresse en Corse :

Article 1: Il est convenu la location DU SCOOTER de marque et modèle :

Nom : Immatriculé : Nombre **maxi** de personnes au départ :

Pour une durée de jour(s) du àH00 au **àH00**

Base de départ/arrivée..selon les conditions suivantes :

Montant de la Location	
Option Rachat de Franchise (selon conditions générales)	
Montant Total dû	
Montant Facturé	
Acompte versé (encaissé si annulation jusqu'à 24h avant départ)	
Reste dû au départ (encaissé si annulation dans les 24h avant départ)	

Article 2 - Dépôt de garantie : Montant à régler à Tra mare e Monti avant le départ :€TTC

En cas d'incidents, Tra mare e Monti conservera le montant du dépôt de garantie ou fera payer au garant le montant des réparations ou de l'intervention. Le locataire est tenu de vérifier l'état du bateau au départ. Aucune réclamation ne sera possible après le départ. Pour tout dégat, le devis de la société Tra mare e monti concessionnaire, agent et professionnel, fera foi.

Mention manuscrite « Verse la somme de (€) en dépôt de garantie » + Signature CB CH CASH

Assurances comprises dans ce contrat :

1- Assurance tiers collision souscrite auprès du GAN (Police n°A21452/101.594.917). Le client est responsable des dommages occasionnés à son véhicule pour un accident seul ou à tort. **Dans le cas où l'accident a lieu avec un tiers (autre voiture, moto...), ces règles sont identiques mais si les assurances déterminent que le client Tra mare e Monti a raison, ou encore un 50-50%, le client pourra être remboursé d'une partie du dépôt de garantie, une fois Tra mare e Monti payée par l'assurance adverse.**

L'assurance n'exonère pas le garant du paiement du dépôt de garantie. Tra Mare e Monti ne sollicite son assurance que pour les dommages dont le montant est supérieur au dépôt de garantie.

2- Assurance RC Entreprise GAN Police n°061635357. La RC Entreprise concerne tous les clients et passagers des biens locatifs. Elle assure les personnes en cas d'accident physique. Elle agit en corrélation avec l'assurance RC du client.

Assurances en option :

1- RACHAT DE FRANCHISE Suite à un choc accidentel, le montant du dépôt de garantie encaissé par Tra mare e Monti est ramené à la somme forfaitaire de 500 euros (cinq cent euros).

Le locataire déclare consulter les conditions générales de vente et souscrit à l'assurance pourjour(s)

Article 3 - Responsabilités :

Tra mare e monti met à votre disposition du matériel récent, de marque et de qualité et entretenu et vous conseille avant le départ.

Vous louez une moto, vous êtes responsable de votre journée, de votre parcours et de votre destination : une panne peut survenir, les conditions météo peuvent changer, vous pouvez endommager la moto suite à un choc, vous pourriez casser la clé de contact, vous pouvez crever un pneumatique.

L'équipe Tra Mare e Monti n'est pas équipée pour intervenir à vos côtés : le mécanicien peut être indisponible par téléphone, nous ne pouvons pas nous substituer aux remorqueurs et dépanneurs. Nous ne pouvons pas assurer le retour des passagers. NOUS N'INTERVENONS PAS AU DELA DES LIMITES DE LA COMMUNE DE CALVI.

Article 4 : En cas d'incidents, TRA MARE E MONTI Locations ne pourra être tenu responsable des conditions météo et d'éventuelles avaries. Aucune remise ne sera accordée. Le locataire déclare avoir assez d'expérience pour ramener la moto dans des conditions de sécurité maximales ou le cas échéant pour prendre les décisions de sauvegarde de la moto qui s'imposent.

Mauvaise météo : le locataire doit adapter sa conduite et sa destination aux conditions météo. En cas d'impossibilité de retour, il doit assurer la moto dans un site protégé, régler les frais de stationnement et organiser à ses frais son retour et celui du passager.

Si la moto n'est pas restitué sur le site convenu, 100 euros TTC hors essence seront facturés dans les limites de Galéria et Ile Rousse.

Panne et avarie : Aucune assistance contractuelle ou optionnelle n'est prévue. Tra mare e monti ne pourra pas intervenir à vos côtés et ne pourra pas vous rejoindre dans les délais que vous souhaitez. Le locataire est responsable selon la législation en vigueur du remorquage de la moto et du rapatriement des passagers à ses frais.

Toute intervention réalisée par un prestataire sera à la charge du locataire. Toute intervention due à une négligence ou à une mauvaise utilisation du matériel sera facturée.

Toute intervention suite à une panne d'essence ou clés endommagées seront facturées.

Les interventions sur la moto ne donneront lieu à aucune remise ou remboursement sur le prix de la location.

Article 5: Restitution en retard

Tout dépassement horaire est facturé 60 euros TTC/heure. Toute heure commencée est dûe.

Article 6: Règles de conduite

Le locataire est seul responsable vis à vis des autorités : possession d'un permis valide, équipements de sécurité, respect des règles du code de la route...

Seul le locataire identifié par ce contrat est autorisé à piloter.

Article 7: Distances

Ce scooter n'est destiné qu'à des trajets compris sur les limites de la commune de Calvi. Kilométrage limité à 100 kms/jour de location.

Fait en 2 exemplaires, à CALVI, le / /17 *Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"*

Le Propriétaire

Le Locataire

TRA MARE E MONTI